

Les revendications de l'AEDH

- une citoyenneté européenne effective, inclusive et d'égalité des droits pour tous ses résidents
- Une UE fondée sur la solidarité, l'égalité et la participation, la reconnaissance d'une citoyenneté sociale comme indissociable de la citoyenneté politique.
- Le renforcement des droits fondamentaux au niveau de l'U.E., la ratification rapide de la Convention européenne des Droits de l'Homme, inscrite dans le traité de Lisbonne et autres Conventions citées dans le manifeste de l'AEDH
- Le droit pour tous à l'exercice de la citoyenneté. Une citoyenneté active, ce qui signifie le droit à une participation à la vie politique des résidents dans l'U.E. et de leurs organisations représentatives.
- La reconnaissance d'un droit universel à la citoyenneté, la citoyenneté européenne de résidence, une citoyenneté européenne pour tous les résidents de longue durée sur le territoire de l'Union. Les traités de L'U.E. devraient être amendés ainsi : « est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre ou qui est résidant de longue durée sur le territoire de l'Union ».
- Une réforme des institutions européennes et leur démocratisation, notamment : en donnant au Parlement européen un véritable rôle de législateur, aux pouvoirs accrus et prépondérants, avec un droit d'initiative législatif ; par le renforcement de la société civile européenne avec sa reconnaissance dans le cadre politique et législatif de l'U.E.

Droits fondamentaux, citoyenneté et démocratie sont liés et indissociables, une véritable démocratie européenne où l'économie serait mise au service du social est la meilleure réponse au populisme qui menace nos démocraties en Europe.



Ligue
des droits de
l'Homme
FONDÉE EN 1998



Association Européenne pour la Défense des Droits de l'Homme
European Association for the Defence of Human Rights
Rue de la Caserne 33, B - 1000 Bruxelles - Belgique
Tel: +32 2511 2100
Fax: +32 2511 3200
www.aedh.eu

Ligue des droits de l'Homme
138 rue Marcadet 75018 PARIS
Tel : 0156555100
Mail : communication@ldh-france.org
www.ldh-france.org



Tous résidents, Tous citoyens

Elections du Parlement européen 2014
Pour une Europe des droits de l'homme

L'exercice de la citoyenneté est un droit, mais juridiquement la citoyenneté européenne est limitée aux seuls nationaux des pays de l'U.E.

Juridiquement la citoyenneté européenne est instaurée par le Traité de Maastricht de 1992 : « est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre. La nationalité de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas ». Il s'agit d'un progrès vers plus d'intégration européenne, mais devenir citoyen européen devient aussi discriminatoire. En effet l'accès à celle-ci dépend des conditions très différentes pour obtenir la nationalité d'un pays de l'U.E. à l'autre. Mais la citoyenneté n'est pas seulement juridique, elle est d'abord, dans une société démocratique, le droit à son exercice. C'est-à-dire le droit de participer à la décision, de l'accompagner, de l'évaluer à tous les niveaux territoriaux et institutionnels. La citoyenneté fait partie de la démocratie, au niveau européen son exercice concerne tous ceux qui y résident et ceci quel que soit leur nationalité.

La citoyenneté européenne confère des droits aux nationaux européens et exclut de ces droits les résidents issus de pays tiers ou apatrides. Il en est ainsi :

- du droit à la liberté de circuler, de séjourner, d'étudier, de travailler, dans les Etats membres de l'UE ;
- du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes dans l'Etat de résidence ;
- de la protection diplomatique et consulaire des autorités de tout Etat membre lorsque l'Etat dont l'individu est ressortissant n'est pas représenté dans un Etat tiers ;
- du droit de s'adresser au Parlement européen, au Conseil, à la Commission, à la Cour de justice, à la Cour des comptes, au Comité économique et social, au Comité des régions et au Médiateur européen ;
- du droit d'initiative populaire ; du droit à être entendu par les institutions européennes depuis le traité de Lisbonne (2012) ;

Une citoyenneté européenne confrontée aux difficultés remettant en question les bases même de l'UE.

- Une citoyenneté européenne remise en cause par les politiques mises en œuvre pour faire face à la crise économique et financière qui ont pour conséquences :
 - une grave remise en cause de l'égalité des droits, des droits de l'Homme ; tant en ce qui concerne les droits civils et politiques, que les droits économiques et sociaux, les droits culturels, les droits des femmes, les droits environnementaux, ... ;
 - un rejet de l'UE par un nombre croissant des citoyens ;
 - un repli identitaire, une croissance des attitudes nationalistes, des attaques à la liberté de circulation, de travail et d'installation au sein de l'UE ;
 - une montée des extrêmes-droites partout dans la majorité des pays de l'UE ;
- Les citoyens se sentant éloignés des institutions européennes, l'abstention a été de 60% aux élections européennes de 2004, une hausse non négligeable de ce taux est à craindre en mai 2014.
- Une crise de la citoyenneté européenne qui traduit aussi un manque de démocratie des institutions européennes. Si le rôle du Parlement européen a pris de l'importance par son élection au suffrage universel et par l'élargissement de ses compétences, l'U.E. n'est toujours une démocratie réelle, tant du point de vue représentatif que participatif. Pourtant les décisions prises affectent tous les citoyens européens, elles sont peu transparentes, paraissent le plus souvent servir des intérêts économiques et financiers, oubliant les intérêts des citoyens et la protection de leurs droits.
- Une citoyenneté européenne de moins en moins inclusive.
 - Pour les résidents étrangers non communautaires, qui ne peuvent accéder à la nationalité du pays où ils résident afin de jouir de tous les droits auxquels ils peuvent prétendre.
 - Pour les apatrides.
 - Pour ceux de plus en plus nombreux et marginalisés par la précarité et la pauvreté,
 - Pour des minorités rejetées et victimes de stigmatisations multiples,
 - Pour des personnes exclues parce que victimes de handicaps, d'enfermement, de vieillissement,...